

LES QUOTAS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire comment la Commission en est arrivée à cette décision et si elle l'a prise d'elle-même ou si elle a consulté le gouvernement et l'Office canadien des provendes?

En second lieu, et puisque la Commission a décidé de cesser d'approvisionner le marché intérieur—ce dont on se félicite d'ailleurs dans l'Ouest—le ministre pourrait-il lui demander si elle compte également supprimer les quotas pour les céréales hors Commission sur une base concurrentielle avec le prix du maïs et revenir au système des besoins de 10 et de 20 p. 100 d'espace comme c'était le cas avant la mise en place du système des quotas il y a plus de deux ans?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai rien à dire au sujet des quotas. J'aimerais toutefois compléter la réponse que je viens de donner en disant que la Commission canadienne du blé a pris cette décision à la lumière de la conjoncture actuelle. Il va de soi que si l'offre diminuait dans l'Ouest, la Commission réviserait certainement sa position. Je tiens à rappeler que nous avons affaire ici à un problème très délicat sur lequel les comités consultatifs de la Commission canadienne du blé et de l'Office canadien des provendes se penchent actuellement.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a également demandé à la Fédération canadienne de l'agriculture de lui fournir des conseils au sujet du contrôle de l'offre au Canada. C'est une question très délicate comme le sait le député. La Commission canadienne du blé a pris sa décision à la lumière de la situation et compte tenu des problèmes que pose l'application conjointe des deux politiques dont j'ai parlé tout à l'heure.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ACCISE AU MOMENT DE LA VENTE EN GROS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Le ministre sait que le fait de percevoir la taxe d'accise fédérale au moment de la vente en gros plutôt qu'au niveau de la fabrication suscitera des difficultés à bon nombre de Canadiens. Cela vaudra dire une nouvelle série de formules à remplir pour un secteur de l'économie qui est déjà écrasé par la paperasserie administrative. Cette décision est injuste envers les propriétaires de petites entreprises et favorise les sociétés plus importantes. Elle force les grossistes à percevoir une taxe sans être rémunérés. Le nouveau système augmentera les coûts des détaillants indépendants de 1.25 p. 100 en moyenne pour

Questions orales

les articles imposables et entraînera donc une hausse de prix pour les consommateurs.

Si cette taxe est dite équitable, pourquoi alors le tabac est-il exclu de la taxe que le grossiste doit percevoir? Cela veut dire que quatre importantes sociétés de tabac pourront se servir des taxes qu'elles auront perçues et réaliseront des bénéfices d'environ cinq millions de dollars grâce aux liquidités...

Mme le Président: A l'ordre. Le député a posé une question et je crois que cela suffit.

M. Stewart: Je n'ai pas terminé, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Madame le Président, j'aimerais informer la Chambre que j'ai très bien compris le sens de la longue question du député d'en face. J'aimerais lui mentionner tout simplement que le but de cette taxe transférée aux distributeurs de produits en gros vise tout simplement à mettre sur un pied d'équité les produits manufacturés de l'étranger, comparativement aux produits manufacturés au Canada.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ANNEXION DES HAUTEURS DU GOLAN PAR ISRAËL

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La démarche unilatérale d'Israël en vue d'annexer le plateau du Golan préoccupe énormément le Canada et les Canadiens. Le ministre a-t-il présenté ou compte-t-il présenter des instances à l'État d'Israël pour faire état des objections du Canada et réaffirmer son appui à la résolution N° 242 du Conseil de sécurité?

M. Prud'homme: C'est tout à fait inacceptable!

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Le président a déjà répondu.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le Canada s'oppose énergiquement au projet d'Israël de faire appliquer ses lois sur le territoire occupé du plateau du Golan. Cela mènera éventuellement à l'annexion pure et simple de ce territoire et, selon nous, cela va à l'encontre du droit international. Nous avons donc l'intention de faire savoir au gouvernement d'Israël ce que nous pensons de ce projet. Bien entendu, nous sommes disposés à déclarer publiquement quelle est notre position à cet égard.